



**LETTRE D'INFORMATION relative au dépôt dématérialisé
De leur carte de mutuelle par les usagers du CHU de Rennes**

Responsable de traitement : CHU de Rennes représenté par son représentant légal en exercice Hôpital de Pontchaillou 2 rue Henri Le Guilloux 35 033 Rennes Cedex 9 DPO : Déléguée à la Protection des Données 2, rue Henri Le Guilloux 35033 Rennes cedex 9 dpo@chu-rennes.fr	Contact AGAP: Madame Céline Gernigon Responsable du service AGAP Hôpital de Pontchaillou 2, rue Henri Le Guilloux 35033 Rennes cedex 9 Tél. : 02 99 28 43 21
--	--

Madame, Monsieur,

Le CHU de Rennes est responsable de traitement au sens du Règlement Européen 2016/679 dit « RGPD » d'une solution de dépôt dématérialisé de la carte de mutuelle des usagers du CHU de Rennes. Le CHU de Rennes détermine la finalité et les moyens de cette solution sur la base légale de mission d'intérêt public.

Il s'agit de vous proposer une solution transitoire, sécurisée, de dépôt de votre carte de mutuelle de l'année en vigueur, évitant, si vous le souhaitez, d'effectuer la démarche de présentation physique de votre carte auprès des personnels du CHU de Rennes. L'usage des informations y figurant est identique à celui qui en est fait habituellement. Le site internet du CHU de Rennes apporte les précisions sur les formalités administratives en vigueur <https://www.chu-rennes.fr/votre-arrivee-au-chu/formalites-d-entree-377.html> Lors de votre venue au CHU de Rennes, le bureau des admissions pourra vous aider à créer votre compte « espace patient ». Il permettra de déposer à l'avenir votre carte de mutuelle dans un environnement global de services personnalisés via une connexion sécurisée et de remplacer la solution transitoire de dépôt.

Les catégories de données concernées par le traitement de données sont relatives à votre adresse mail et aux données figurant sur votre carte de mutuelle de l'année en vigueur. Vous les communiquez directement aux personnels administratifs soumis à un devoir de confidentialité. Il est également possible que votre établissement d'accueil, s'il y est habilité et vous en a informé, effectue la démarche de dépôt de votre carte de mutuelle pour vous. Ces données seront conservées pendant 30 jours. Vous disposez du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel des données vous concernant, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement s'appliquant à votre personne, ainsi que du droit de vous opposer au traitement. L'exercice de vos droits d'opposition ou d'effacement entraînera la suppression de la solution de dépôt dématérialisé et votre carte de mutuelle de l'année en vigueur sera donc à présenter lors d'un déplacement physique au CHU de Rennes ou via la fonctionnalité le permettant après activation de « votre espace patient ».

Ces droits s'exercent auprès de la Déléguée à la Protection des Données du CHU de Rennes (dpo@chu-rennes.fr).

Pour toute réclamation relative au traitement de vos données de santé, vous pouvez saisir la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL)